

SANTÉ & VULNÉRABILITÉS



Activité des Équipes mobiles de psychiatrie précarité (EMPP) d'Occitanie

Bilan d'activité 2023

Juillet 2025



Équipes mobiles de psychiatrie précarité (EMPP) d'Occitanie

Bilan d'activité 2023

Juillet 2025

Myriam Astorg (CREAI-ORS Occitanie)

Citation suggérée : Astorg M., Activité des Équipes mobiles de psychiatrie précarité (EMPP). Activité 2022. Toulouse : CREAI-ORS Occitanie, juillet 2025, 25 p. Disponible à partir de l'URL :
<http://www.creaiors-occitanie.fr>

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1 – IDENTIFICATION DES 16 EMPP D'OCCITANIE	3
Localisation	3
Descriptif	3
Visibilité et accessibilité	4
Moyens de communication pour faire connaître les EMPP	4
Modalités d'organisation	5
Amplitude d'ouverture.....	5
Coordonnateur au sein de l'équipe	5
Comité de pilotage	5
2 – RESSOURCES HUMAINES	6
Composition des équipes	6
3 – PRISE EN CHARGE	7
Près de 4 240 personnes prises en charge par les EMPP en 2023.....	7
Les personnes prises en charge.....	8
Répartition selon le sexe	8
Répartition selon l'âge	8
Répartition selon le logement.....	8
Patients allophones et interprétariat.....	9
Répartition des patients selon le mode d'adressage vers les EMPP	10
Répartition des patients selon les orientations des EMPP	10
Actes ou consultations	11
Répartition des actes ou consultations réalisés selon les professionnels des EMPP*	11
Activité par patient	12
Diagnostics	12
4 – AUTRES MISSIONS ET ACTIVITÉS	14
Intervention des EMPP.....	14
Formation des acteurs de première ligne.....	14
Recherche.....	14
SYNTHÈSE	15

INTRODUCTION

C'est dans la continuité des politiques publiques engagées dans la lutte contre les exclusions dans le domaine de la santé ayant créée les permanences d'accès aux soins de santé (PASS), que les **équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP)** ont été mises en œuvre. Après deux circulaires relatives à la prise en charge de ces problématiques (la circulaire du 2 août 2001 et celle du 25 octobre 2004¹), la pertinence et l'efficacité de ces dispositifs sera confirmée par la circulaire DHOS/O2/DGS/6C/DGAS/1A/1B n°2005-521 du 23 novembre 2005 « relative à la prise en charge des besoins de santé mentale des personnes en situation de précarité et d'exclusion et à la mise en œuvre d'équipes mobiles spécialisées en psychiatrie intégrées dans un dispositif coordonné et global. Les EMPP sont chargées de favoriser l'accès aux soins de ces publics ». Un cahier des charges des EMPP est édité en annexe de la circulaire et sert de référence à toute équipe en activité ou en cours de développement. Les EMPP s'inscrivent dans les Programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS).

La première mission de ces équipes est une démarche d'« aller vers » les publics ciblés, au plus près de leur lieu de vie (dans la rue, dans les centres d'accueil et parfois même à domicile). Les publics cibles sont les personnes en situation de grande précarité et d'exclusion présentant une souffrance psychique. Ils sont soit repérés par les EMPP dans les lieux sociaux, soit lors de maraudes ou autres, soit signalés par les différents partenaires du territoire. Les modalités d'intervention des EMPP vont de l'entretien d'évaluation des besoins (exprimés ou pas), à l'accompagnement vers des prises en charge de droit commun.

La seconde mission des EMPP est en direction des partenaires afin d'assurer une fonction d'interface entre les équipes psychiatriques et les acteurs de première ligne accueillant ces publics. Ces équipes viennent en soutien aux intervenants de première ligne, pour faciliter de manière coordonnée la prise en charge de ces publics et limiter les ruptures de parcours de soins.

La quasi-totalité des EMPP sont rattachées à un établissement de santé habilité en psychiatrie. Elles sont constituées d'une équipe pluridisciplinaire coordonnée par un psychiatre.

Toutes leurs missions vers le public et les acteurs placent les EMPP comme des antennes avancées du secteur psychiatrique. Elles sont le complément psychiatrie/santé mentale des permanences d'accès aux soins (PASS).

Fin 2023, lors de la 7^e Journée nationale des équipes mobiles psychiatrie précarité, la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) a présenté une enquête sur l'activité de ces structures et annoncé la parution prochaine d'un nouveau cahier des charges.

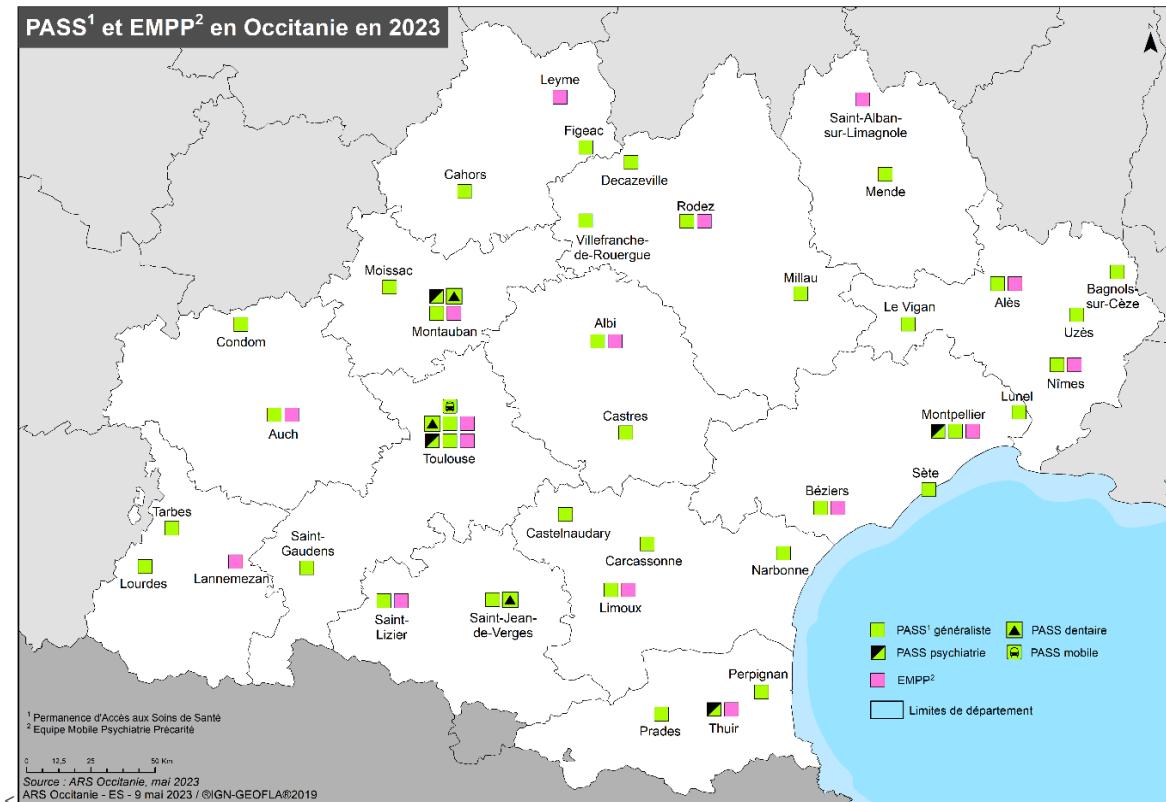
¹ Circulaire DGS/6C/DHOS/O2/DGAS/DIV n°2001-393 du 2 août 2001 d'orientation relative aux actions de santé conduites dans le cadre des programmes d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) dans le cadre de la santé mentale et la circulaire DHOS/O2 n°507 du 25 octobre 2004 relative à l'élaboration du volet psychiatrie et santé mentale du schéma régional d'organisation sanitaire de troisième génération.

Un rapport d'activité national standardisé (PIRAMIG) a été mis en place par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) et les Agences régionales de santé (ARS).

Le CREA-ORS Occitanie est missionné par l'ARS Occitanie pour réaliser une synthèse des données issues des rapports annuels d'activité des EMPP.

1 – IDENTIFICATION DES 16 EMPP D'OCCITANIE

Localisation



En 2023, la région compte 16 EMPP : au moins une dans chaque département et deux dans les départements les plus urbains comme la Haute-Garonne, l'Hérault et le Gard.

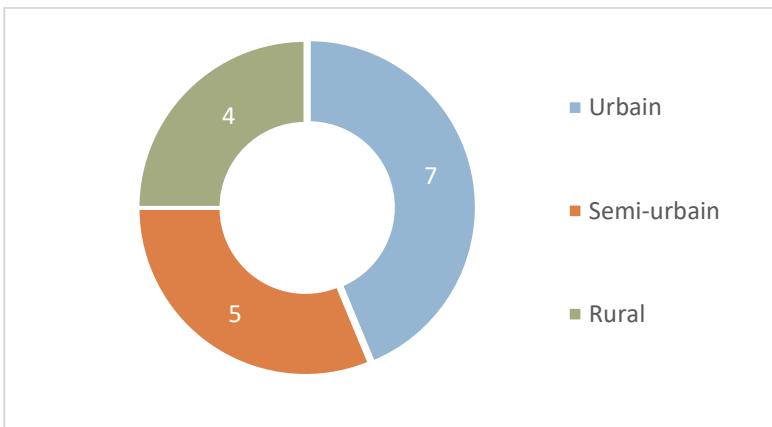
Les 16 EMPP d'Occitanie ont rempli le rapport d'activité pour l'année 2023.

Descriptif

Parmi ces 16 EMPP :

- 6 sont exclusivement rattachées à un pôle psychiatrique (38 %) ;
- 7 sont dans un établissement doté d'une PASS généraliste (44 %) ;
- 4 sont dans un établissement doté d'une PASS psychiatrique (25 %) ;
- 13 EMPP ont une autorisation en addictologie (81 %) ;
- 14 sont inscrites dans le projet médical de l'établissement (88 %) ;
- 6 ont un protocole de sollicitation et d'intervention formalisé entre elles et les autres services de l'établissement (38 %).

Nombre d'EMPP selon le territoire d'intervention en 2023



Source : Rapports d'activité des EMPP d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2023 comme en 2022, une petite majorité d'EMPP intervient en **milieu urbain** (7/16, soit 44 %), ensuite 5 EMPP interviennent en territoire **semi-urbain** (31 %) et 4 en **milieu rural** soit un quart des EMPP.

Plus de la moitié des EMPP (9/16) considèrent qu'il existe des zones ou des territoires encore non couverts.

Visibilité et accessibilité

4

Moyens de communication pour faire connaître les EMPP

Modes de communication	2023		2022 %
	Effectif	%	
Réunions d'information/ présentation auprès des acteurs du territoire d'intervention de l'EMPP	14	88 %	94%
Plaquette d'information	10	63 %	63%
Rapport d'activité	9	56 %	63%
Site internet	8	50 %	56%
Lettre d'information, publication	2	13 %	13%
Autre	0	-	6%
Aucun	0	-	-

Source : Rapports d'activité des EMPP d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2023, quasiment toutes les EMPP mettent en place des réunions d'information ou de présentation auprès des acteurs locaux pour se faire connaître, près des deux tiers distribuent des plaquettes d'information (63 %) et plus d'une EMPP sur deux (56 %) rédige des rapports d'activité.

La moitié des EMPP est accessible à travers un site internet.

Ensuite, trois EMPP se font connaître à travers des lettres d'information, des publications ou autre moyen de communication.

Modalités d'organisation

Parmi les 16 EMPP :

- 12 travaillent en lien avec des PASS du département (75 %) ;
- 5 se coordonnent avec les autres EMPP du département (31 %).

Amplitude d'ouverture

Ouverture des EMPP	2023		2022
	Effectif	%	%
En journée	8	50%	75%
Par demi-journées uniquement	3	19%	12%
En journée, en soirée	3	19%	6%
Avant 9h, en journée	2	12%	6%
Ensemble	16	100%	100%

Source : Rapports d'activité des EMPP d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

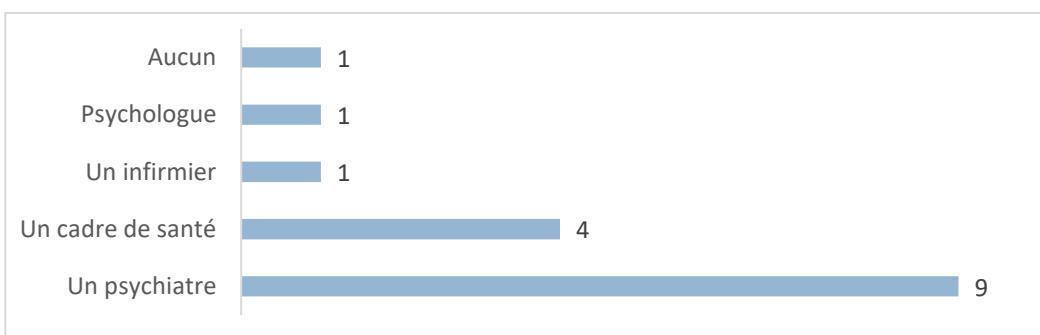
La majorité des EMPP fonctionnent essentiellement en journée (8/16), trois EMPP fonctionnent également en demi-journées et trois autres déclarent fonctionner en journée et en soirée ; enfin, deux EMPP fonctionnent avant 9 heures et en journée.

En 2023, les deux EMPP toulousaines déclarent fonctionner par demi-journée uniquement.

➔ Comparé aux données de 2022, des réaménagements d'horaires semblent avoir été effectués avec des équipes fonctionnant moins souvent en journée (13 en 2023 vs 15 en, 2022), plus souvent par demi-journées (3 vs 1) et avant 9 h (2 vs 1 seule en 2022).

5

Coordonnateur au sein de l'équipe



Source : Rapports d'activité des EMPP d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2023 comme en 2022, dans plus d'une EMPP sur deux le coordonnateur est un psychiatre (9/16) ; ce sont ensuite les cadres de santé qui sont plus souvent les coordonnateurs des EMPP (4/16).

Comité de pilotage

En 2023 comme en 2022, seulement 4 des 16 EMPP ont mis en place un comité de pilotage partenarial.

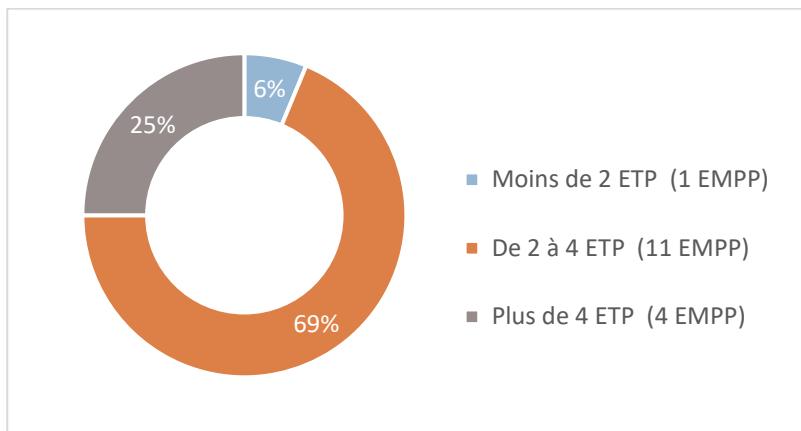
2 – RESSOURCES HUMAINES

Composition des équipes

En 2023, 16 EMPP d'Occitanie ont renseigné le nombre annuel moyen d'équivalents temps-plein rémunérés (ETP) qu'elles emploient, soit **54,7 ETP**.

Ainsi, on compte une moyenne de **3,4 ETP par EMPP** (nombre qui varie de 1,9 à 8,8 ETP rémunérés selon les EMPP) ; quasiment toutes des EMPP comptent plus de 2 ETP en moyenne.

Répartition des EMPP selon le nombre d'ETP moyens annuels rémunérés (n=16 EMPP)



Source : Rapports d'activité des EMPP d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Parmi ces professionnels, le personnel médical et pharmaceutique (y compris internes et étudiants) ne représente que **5 ETP** (soit 9 % des ETP).

La grande majorité des ETP sont des ETP de personnels non médicaux (**49,7 ETP soit 91 %**) : personnels de direction et d'administration, personnels des services de soins (infirmiers, cadres de santé, psychologues...), personnels éducatifs et sociaux.

Répartition des ETP des EMPP selon le type de personnel en 2023 (n=16)

Types de personnels	2023 Effectif	2023 % ETP 2022 (n=15)
Personnels des services de soins	44,2	81% 33,7
Personnels médical (y compris internes et étudiants)	5,0	9% 4,8
Personnels éducatifs et sociaux	3,1	6% 3,2
Personnels de direction et administratif	2,3	4% 1,7
Ensemble des ETP annuels moyens rémunérés	54,7	100% 43,5

Source : Rapports d'activité des EMPP d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

➔ Comparé à 2022, on note une augmentation globale du nombre d'ETP dans les EMPP : en 2022, 15 EMPP avaient déclaré 43,5 ETP et ces mêmes dispositifs ont déclaré 51,7 ETP en 2023, soit une augmentation globale de **8,2 ETP dans ces 15 dispositifs essentiellement parmi les personnels des services de soins**.

3 – PRISE EN CHARGE

Près de 4 240 personnes prises en charge par les EMPP en 2023

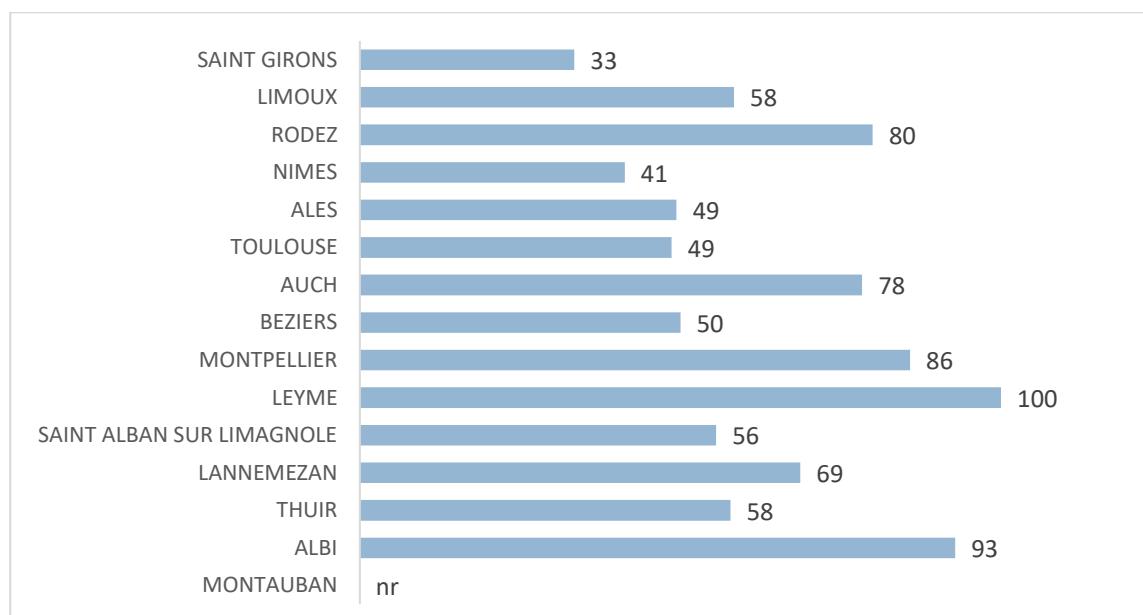
L'EMPP toulousaine de Marchant ne reçoit pas de patients mais effectue des missions de formation auprès des professionnels et des acteurs de première ligne.

Ainsi, la file active concerne les 15 autres EMPP et correspond à une moyenne de **283 patients par EMPP**.

Parmi les 4 238 patients suivis en 2023, un minimum de 2 661 a été vu pour la première fois par les équipes des 14 EMPP de la région qui ont renseigné la question, soit une part globale de 67 % de nouveaux patients dans leurs files actives.

Selon les EMPP, cette part varie de 33 % de la file active de l'EMPP de Saint-Girons à 100 % de celle de l'EMPP de Leyme.

Part (en %) des personnes vues pour la première fois en 2023 dans la file active des EMPP (n=14)



Source : Rapports d'activité des EMPP d'Occitanie 2023 – Exploitation CREA-ORS Occitanie

Par ailleurs, cinq EMPP mentionnent un total de **647 patients qui n'ont pas été comptabilisés** dans la file active mais qui ont fait l'objet d'une action de l'EMPP.

➔ Comparé aux données de 2022, on note une augmentation du nombre de personnes prises en charge en 2023 (+330 personnes), soit une file active moyenne de 283 personnes contre 261 en 2022 ; une augmentation de la part des personnes vues pour la première fois (67% contre 60 % en 2022) ; et enfin, une augmentation des personnes accueillies sans être comptabilisées dans la file active (647 contre 408 en 2022). Ainsi, qu'elles soient comptabilisées ou non, près de 570 personnes de plus qu'en 2022 ont été prises en charge par les EMPP d'Occitanie en 2023.

Les personnes prises en charge

Répartition selon le sexe

Sexe	2023 Effectif	%	% 2022 (n=13)
Femmes	1 690	40%	39%
Hommes	2 548	60%	61%
Ensemble (n=15)	4 238	100%	100%

Source : Rapports d'activité des EMPP d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2023, la part des femmes parmi les patients pris en charge dans les EMPP d'Occitanie est de 40 %, part identique à celle des femmes prises en charge dans les Permanence d'accès aux soins de santé (PASS) en 2023. Cette part est du même ordre que celle observée en 2022.

Répartition selon l'âge

Age	2023 Effectif	%	% 2022 (n=13)
0-6 ans	3	0%	0%
7-17 ans	82	2%	2%
18-25 ans	762	19%	20%
26-45 ans	1 833	45%	48%
46-65 ans	1 183	29%	25%
66 ans ou plus	227	6%	5%
Ensemble (n=15)	4 090	100%	100%

Source : Rapports d'activité des EMPP d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

La majorité des personnes prises en charge par les EMPP est âgée de 26-45 ans (45 %) et une part de 30 % est âgée de 46 à 65 ans : ainsi les trois quarts des personnes prises en charge par les EMPP sont âgées de 26 à 65 ans. Si les EMPP comparées en 2023 et en 2022 ne sont pas les mêmes, les deux répartitions sont relativement proches.

Répartition selon le logement

Logement / hébergement	2023 Effectif	%	% 2022 (n=11)
Fixe, stable	725	22%	16%
Famille, ami	207	6%	6%
Hébergé par organisme, association	994	30%	27%
Bidonville, squat, caravane	161	5%	7%
Hébergement d'urgence ponctuel	499	15%	14%
Rue, dont voiture	448	14%	14%
Autre (ex-hôtel)	53	2%	2%
Ne sait pas	195	6%	14%
Ensemble (n=13*)	3 282	100%	100%

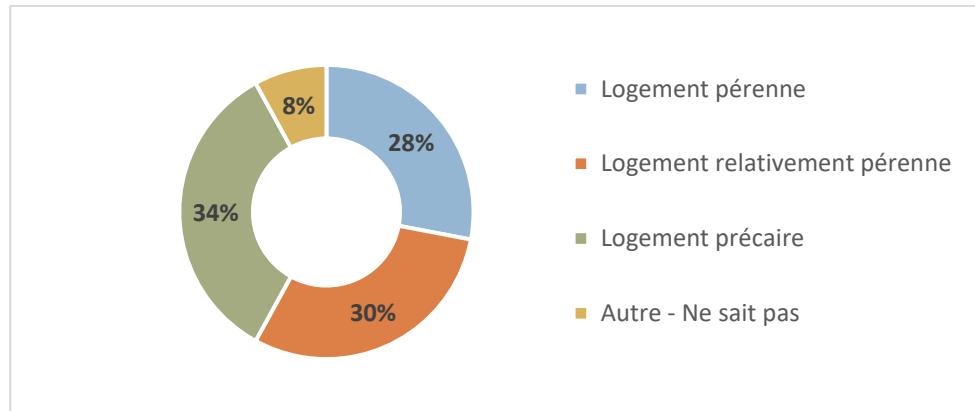
*2 EMPP n'ont pas renseigné la question

Source : Rapports d'activité des EMPP d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Parmi les patients des EMPP qui ont renseigné la question sur la situation du logement, plus d'un tiers (34 %) ont un logement précaire (à la rue ou dans une voiture, en hébergement d'urgence ponctuel, dans un bidonville, un squat ou une caravane), 30 % sont dans une situation relativement pérenne en étant hébergés par un organisme ou une association de façon suivie et 28 % ont un logement pérenne (en logement fixe ou hébergés par la famille ou par des proches).

Parmi ces patients, la situation concernant le logement est non renseignée « Autre » ou « Ne sait pas » pour 248 personnes, soit près de 8 % des patients des EMPP en 2023 (contre 16 % en 2022).

Répartition selon le logement (n=13*)



*2 EMPP n'ont pas renseigné la question

Source : Rapports d'activité des EMPP d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

9

Toutefois, si on ajoute le nombre de patients des 2 EMPP qui n'ont pas renseigné la question, on obtient un effectif de 956 personnes, soit une part de près de 23 % des patients suivis par les 15 EMPP dont on ne connaît pas le mode de logement.

Patients allophones et interprétariat

En 2023, les 10 EMPP qui ont renseigné la question ont déclaré avoir organisé 2 281 actes d'interprétariat pendant l'année, les deux tiers (1 544) ont été réalisés par des professionnels en face à face et un tiers (737) a été réalisé par téléphone.

Ces EMPP ont déclaré 678 personnes allophones dans leurs files actives. Rapporté à la file active de ces EMPP, cela correspond à une part globale de 16 % de la file, part qui varie fortement selon les équipes : elle est de 0 % pour trois d'entre elles et varie 4 % à 36 % pour 7 autres.

Les 5 autres EMPP ont déclaré des « données indisponibles ».

Ainsi, pour l'ensemble des EMPP de la région, on compte un minimum de 678 personnes allophones représentant un minimum de 16 % de la file active régionale.

➔ Comparé aux données de 2022, on note une augmentation de près de 50 % du nombre de personnes allophones dans les files actives des EMPP (443 en 2022). On observe également une forte augmentation du nombre d'interventions d'interprètes : de 102 déclarées en 2022, on passe à 2 281 déclarées en 2023, soit une valeur au minimum 20 fois plus importante.

Répartition des patients selon le mode d'adressage vers les EMPP

Mode d'adressage en EMPP	Effectif	2023 %	% 2022 (n= 12)
Structures et associations sociales ou d'insertion	1 166	36%	34%
Structures d'accueil et d'accompagnement des migrants	601	19%	17%
La personne elle-même	373	12%	9%
Services sociaux	364	11%	8%
Partenaires médico-sociaux	274	8%	6%
Partenaires sanitaires somatiques	128	4%	3%
Partenaires psychiatriques	60	2%	2%
Autre /Ne sait pas	262	8%	20%
Ensemble (n=12*)	3 228	100%	100%

*3 EMPP n'ont pas renseigné la question

Source : Rapports d'activité des EMPP d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAL-ORS Occitanie

En 2023, pour les EMPP qui ont renseigné la question, la moitié des personnes prises en charge (55 %) leur ont été adressées soit par des structures et associations sociales ou d'insertion (36 %), soit par des structures d'accueil et d'accompagnement des migrants (19 %). Plus de 370 personnes, soit 12 % des patients dont on connaît le mode d'adressage, ont décidé elles-mêmes d'entrer en contact avec les EMPP de la région ; ce sont ensuite les services sociaux (11 %) et les partenaires médico-sociaux (8 %) qui ont adressé le plus grand nombre de personnes aux EMPP. L'origine de l'adressage est toutefois inconnue pour 8 % des patients de ces 12 EMPP.

10

→ Comparé aux données de 2022, la part du mode d'adressage « Autre/Ne sait pas » est nettement moins importante en 2023 (8 % contre 20 % en 2022).

Répartition des patients selon les orientations des EMPP

Orientés vers	Effectif	2023 %	% 2022 (n=12)
Une prise en charge sanitaire somatique	498	24%	19%
Un CMP	406	19%	26%
Une prise en charge ou un accompagnement social	390	18%	16%
Une prise en charge médico-sociale	348	16%	16%
Une fin de prise en charge sans relais	168	8%	5%
D'autres partenaires ou dispositifs	155	7%	13%
Une hospitalisation en psychiatrie	150	7%	5%
Ensemble (n=13*)	2 115	100%	100%

*2 EMPP n'ont pas renseigné la question

Source : Rapports d'activité des EMPP d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAL-ORS Occitanie

À la suite de leur prise en charge par les EMPP en 2023, plus de 2 100 personnes ont été orientées vers une prise en charge adaptée à leurs besoins : près d'un quart (24 %) ont été orientées pour une prise en charge sanitaire somatique, près d'une sur cinq (19 %) a été orientée vers un CMP et près d'une sur cinq également (18 %) a été orientée pour une prise en charge sanitaire somatique et 16 % ont été orientées vers une prise en charge médico-sociale ; pour 8 % des

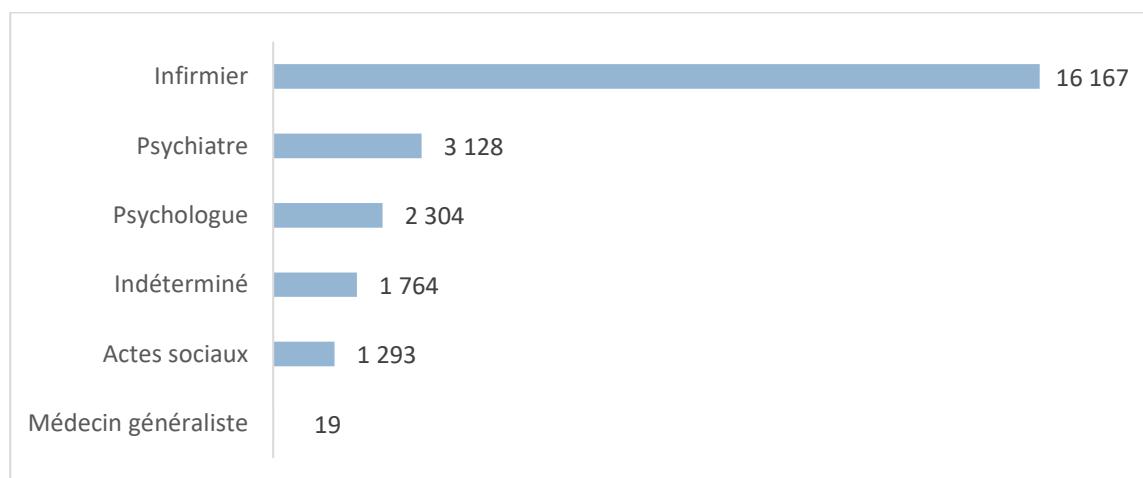
personnes la fin de la prise en charge se fait sans relais, 7 % sont orientées vers d'autres partenaires ou dispositifs et enfin, 7 % sont hospitalisées en psychiatrie.

- ➔ La comparaison avec les données de 2022 montre certaines différences quant aux orientations des patients après la prise en charge ; ces différences sont essentiellement liées aux profils pathologiques des patients, les quatre principales orientations étant les mêmes en 2023 et en 2022.

Actes ou consultations

24 675 actes ou consultations ont été réalisés auprès des patients en 2023 par les EMPP d'Occitanie qui ont renseigné la question (14/15).

Répartition des actes ou consultations réalisés selon les professionnels des EMPP*



*1 EMPP n'ont pas renseigné la question

Source : Rapports d'activité des EMPP d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

11

Ce sont **les actes d'infirmiers** qui sont les plus nombreux (près de 16 200), soit les deux tiers de l'ensemble des actes des EMPP en 2023 (66 %).

Les psychiatres des EMPP ont réalisé près de 3 130 actes soit près de 13 % de l'ensemble ; ce sont ensuite les actes de psychologue qui sont les plus fréquents (2 304), soit près de 9 % de l'ensemble. Pour 1 764 actes, le type d'intervenant n'est pas renseigné, soit 7 % de l'ensemble.

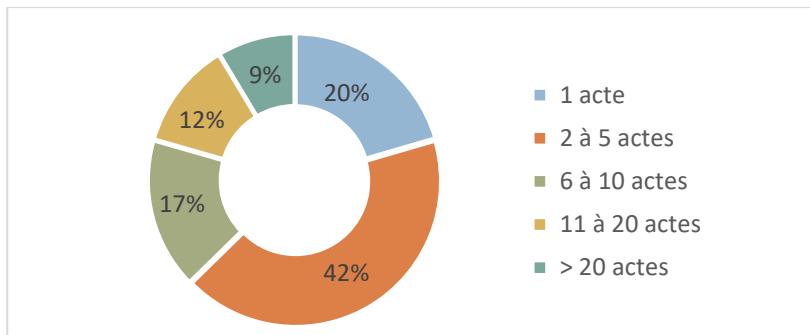
Plus de 4 220 actes ont été effectués par des intervenants multiples, soit 17 % des actes effectués en 2023. Parmi ces actes, plus des trois quarts ont concerné des intervenants paramédicaux et pour moins d'un quart (21 %) ils ont concerné un médecin généraliste.

Les 19 actes de médecins généralistes représentent moins de 1 % de l'ensemble des actes des EMPP en 2023.

- ➔ Comparé aux données de 2022, **le nombre d'actes ou de consultations est plus important en 2023 : +2 361 actes soit une augmentation de près de 11 %** ; la plus forte augmentation concerne les actes sociaux qui sont trois fois plus nombreux en 2023 (1 293) qu'en 2022 (339) ; à l'inverse, le nombre d'actes ou consultations réalisés par un médecin généraliste est passé de 71 en 2022 à 19 en 2023, soit une baisse de 73 %.

Activité par patient

Répartition des patients des EMPP selon le nombre d'actes consommés en 2023 (n=14)



Source : Rapports d'activité des EMPP d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2023, la majorité des patients pris en charge par les EMPP ont consommé moins de 6 actes dans l'année (62 %), tous professionnels confondus : 20 % n'ont consommé qu'un seul acte et 42 % ont consommé entre 2 et 5 actes.

On note toutefois que pour 12 % des patients, le nombre d'actes consommés en 2023 est compris entre 11 et 20 (soit 473 personnes) et dépasse 20 actes annuels pour 9 % des patients (soit 341 personnes).

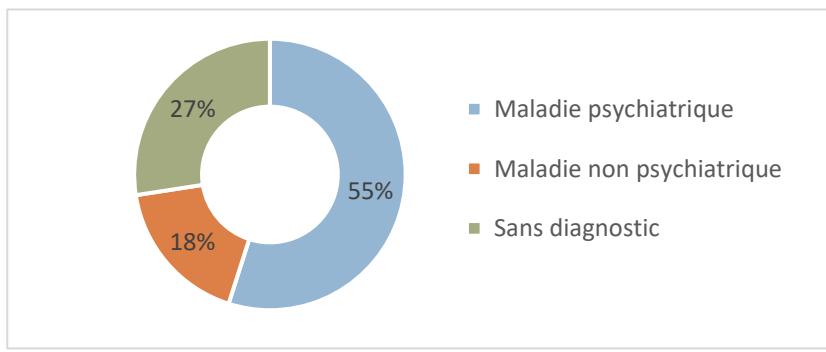
→ Comparé aux données de 2022, la principale différence concerne le nombre et la part des patients ayant consommé plus de 20 actes pendant l'année qui est passée de 190 (soit 6 % en 2022) à 341, soit 9 % des personnes suivies en 2023.

12

Diagnostics

À la suite de leurs interventions auprès des différents publics, les EMPP qui ont renseigné la question (14/15) ont déclaré avoir posé plus de 6 150 diagnostics.

Répartition des patients des EMPP en 2023 selon le diagnostic (n=14)



Source : Rapports d'activité des EMPP d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Parmi ces diagnostics, plus de la moitié concernent **des maladies psychiatriques (3 475)** soit 55 % et 18 % (1 081) concernent des maladies non psychiatriques.

On note que près de **1 600 patients n'ont pas reçu de diagnostic**, soit plus d'un patient sur quatre.

→ Cette répartition est la même que celle observée en 2022 avec 12 EMPP répondantes.

Répartition des diagnostics liés à des maladies psychiatriques en 2023

Diagnostics	2023 Effectif	%	% 2022 (n=12)
F0-Démences	24	1%	1%
F1-Addictions	866	25%	24%
F2-Schizophrénie	427	12%	19%
F3-Troubles dépressifs	604	17%	11%
F4-Troubles anxieux	720	21%	24%
F5-Anorexie mentale	28	1%	1%
F6-Troubles de la personnalité	677	19%	12%
F7-Retard mental	59	2%	2%
F8-Troubles du développement	31	1%	0%
F9-Troubles des conduites	39	1%	5%
Ensemble (n=14*)	3 475	100%	100%

*1 EMPP n'a pas renseigné la question

Source : Rapports d'activité des EMPP d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAL-ORS Occitanie

Les maladies psychiatriques le plus souvent diagnostiquées pour les patients des EMPP en 2023 sont les addictions (25 %) et les troubles anxieux (21 %) mais également les troubles de la personnalité (19 %).

Viennent ensuite les troubles dépressifs (17 %) et la schizophrénie (12 %).

➔ La comparaison avec les données de 2022 est difficile dans la mesure où 12 EMPP avaient renseigné la question, contre 14 EMPP en 2023 ; ainsi, il semblerait que les diagnostics de troubles anxieux soient moins fréquents en 2023 (21 % vs 24 %) alors que les diagnostics de troubles dépressifs le seraient plus (17 % vs 11 %), ; de même, les diagnostics pour schizophrénie seraient moins fréquents en 2023 (12 % vs 19 %) et les diagnostics des troubles de la personnalité seraient plus fréquents (19 % vs 12 %).

4 – AUTRES MISSIONS ET ACTIVITÉS

Intervention des EMPP

Type d'intervention	2023 Effectif	%	% 2022 (n=13)
Permanences auprès des partenaires	2 444	64%	64%
Interventions mobiles (maraudes ou dans la rue)	506	13%	12%
Intervention à la demande d'un partenaire ou d'un signalement	870	23%	24%
Nombre d'intervention à domicile	0	0%	0%
Ensemble (n=12*)	3 820	100%	100%

* 4 EMPP n'ont pas renseigné la question

Source : Rapports d'activité des EMPP d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAL-ORS Occitanie

En 2023 **comme en 2022**, les deux tiers des interventions des EMPP sont des permanences auprès des partenaires (64 % des interventions), près d'un quart des interventions sont faites à la demande d'un partenaire ou à la suite d'un signalement ; enfin 13 % sont des interventions mobiles effectuées par les maraudes, dans la rue.

Au cours de l'année 2023, **221 partenaires différents** ont bénéficié d'une ou de plusieurs permanences en direction des publics précaires.

Aucune intervention à domicile n'a été déclarée par les EMPP d'Occitanie en 2023.

14

Formation des acteurs de première ligne

(n=13 EMPP)	Effectif
Nombre de demi-journées de formation thématique	75
<i>dont auprès des étudiants</i>	3
<i>dont dans des congrès ou colloques</i>	16
Nombre de participations à des groupes de travail	79

Source : Rapports d'activité des EMPP d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAL-ORS Occitanie

En 2023, parmi les 14 EMPP qui ont répondu à la question, 11 ont réalisé 75 demi-journées de formation auprès des acteurs de première ligne et 10 EMPP ont participé à près de 80 groupes de travail.

Recherche

En 2023, **3 EMPP** ont déclaré être un terrain de recherche pour des doctorants, étudiants ou avoir participé à des appels à projets ou projets de recherche :

- Une EMPP a accueilli un interne pour sa thèse sur « Le chez soi » ;
- Une EMPP a accueilli une stagiaire de M1 en psychopathologie clinique et psychanalyse ;
- Une EMPP a accueilli deux étudiantes infirmières.

SYNTHÈSE

En 2023,

- Parmi les 16 EMPP de la région Occitanie, la majorité (7) intervient en **milieu urbain**, plus d'un tiers dans des territoires **semi-urbains** (5) et seulement un quart (4) en milieu rural.
- Dans la plupart des EMPP (9/16), **le coordonnateur est un psychiatre** et une seule des 16 équipes n'a aucun coordonnateur.
- Les 16 EMPP déclarent un total de **54,7 ETP**, soit une moyenne de **3,4 ETP par EMPP** ; selon les équipes, le nombre d'ETP moyens rémunérés dans l'année varie fortement (de 1,9 à 8,8 ETP) ; une seule EMPP emploie au moins 2 ETP.
- **Le personnel des services de soins représente 81 % des ETP**, viennent ensuite le personnel médical (9 %) et le personnel éducatif et social (6 %).
- **Près de 4 250 personnes prises en charge** par les EMPP, dont 67 % de nouveaux patients, et **près de 650 personnes** ont été prises en charge sans être comptabilisées dans la file active.
- On compte une majorité **d'hommes (60 %)** ; près d'une personne prise en charge sur deux est âgée de **25 à 45 ans (45 %)** et un peu plus d'un quart de **45 à 65 ans (29%)**.
- Si près de la moitié a un logement relativement pérenne (22 % ont un logement fixe, 6 % sont logés par la famille ou un ami, 30 % par un organisme ou une association), **plus d'un tiers (34 %) a un logement précaire** (à la rue ou dans leur voiture, en hébergement d'urgence ponctuel, dans un bidonville, un squat ou une caravane).
- 11 EMPP ont déclaré avoir pris en charge **près de 680 personnes allophones**, soit 16 % de la file active globale (part qui varie de 0 % à 40 % selon les files actives de ces équipes). Ces personnes ont nécessité 1 544 interventions d'interprètes professionnels et 737 interventions téléphoniques, soit un total de 2 281 actes d'interprétariat.
- **87 % des interventions** des EMPP concernent les permanences auprès des partenaires (64 %) ainsi que les interventions à la demande auprès d'un partenaire ou d'un signalement (23 %).

Les principales différences observées entre 2023 et 2022

- ➔ On note une augmentation globale du nombre d'ETP dans les EMPP : en 2022, 15 EMPP avaient déclaré 43,5 ETP et ces mêmes dispositifs ont déclaré 51,7 ETP en 2023, soit une augmentation globale de 8,2 ETP dans ces 15 dispositifs, essentiellement parmi les personnels des services de soins.
- ➔ On note une augmentation du nombre de personnes prises en charge en 2023 (+330 personnes), soit une file active moyenne de 283 personnes contre 261 en 2022 ; une augmentation de la part des nouveaux patients (67% contre 60 % en 2022) ; et enfin, une augmentation du nombre de personnes accueillies sans être comptabilisées dans la file active (647 contre 408 en 2022). Ainsi, qu'elles soient comptabilisées ou non, près de 570 personnes de plus qu'en 2022 ont été prises en charge par les EMPP d'Occitanie en 2023.
- ➔ On note une augmentation de près de 50 % du nombre de personnes allophones dans les files actives des EMPP (678 contre 443 en 2022). On observe également une forte augmentation du nombre d'interventions d'interprètes : de 102 déclarées en 2022, on passe à 2 2081 déclarées en 2023, soit au minimum 20 fois plus d'interventions d'interprétariat en 2023.
- ➔ L'origine du mode d'adressage des personnes vers les EMPP est moins souvent inconnu en 2023 : 8 % contre 20 % en 2022.
- ➔ Le nombre d'actes ou de consultations est plus important en 2023 : + 2 361 actes soit une augmentation de près de 11 % ; la plus forte augmentation concerne les actes sociaux qui sont trois fois plus nombreux en 2023 (1 293) qu'en 2022 (339) ; à l'inverse, le nombre d'actes ou consultations réalisés par un médecin généraliste est passé de 71 en 2022 à 19 en 2023, soit une baisse de 73 %.
- ➔ Le nombre de patients ayant consommé plus de 20 actes (tous professionnels confondus) pendant l'année est passé de 190 à 341, soit une augmentation de 80 % ; parmi les personnes suivies, leur part est passée de 6 % en 2022 à 9 % en 2023.